



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 19 octobre 2016

Comités Techniques Locaux des 4 et 18 octobre 2016

Compte-rendu

L'ordre du jour du CTL du 4 octobre était une fois de plus très fourni, **les représentants FO-DGFIP** ayant demandé qu'un certain nombre de points techniques soit abordé, notamment sur les services composant la division Etat, Dépense, Comptabilité, CDC DFT ainsi que sur les conséquences liées aux créations de communes nouvelles et aux créations et/ou regroupement d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Après lecture des liminaires, un débat s'est engagé sur les chiffres annoncés des suppressions d'emplois pour 2017 en raison de la discordance entre les chiffres de suppressions d'emplois pour 2017 annoncés par **FO-DGFIP (1815)** et ceux qu'affiche l'Administration et que reprenaient les autres syndicats (**1630**).

Pour info, dans les documents remis aux représentants du personnel avant le Comité Technique Ministériel du 4 octobre 2016, le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) présente plusieurs tableaux dont celui du plafond des emplois autorisés en ETPT pour 2017.

*Au programme 156 (Gestion des Finances Publiques), l'évolution des ETPT est affichée pour **-1815**.*

Ce chiffre est corrigé par le recrutement d'apprentis en 2016 et 2017 (+199 ETPT) et par les transferts d'emplois, dont les services facturiers et la fermeture des trésoreries auprès des ambassades de France, pour +12 ETPT.

*Pour **FO-DGFIP**, le recrutement d'apprentis n'est pas le recrutement d'agents des Finances Publiques et il considère tout naturellement que ce sont bien 1815 ETPT (hors transferts) qui seront supprimés en 2017. Cette suppression d'ETPT aura des effets négatifs sur l'exercice des missions et sur les conditions de travail des personnels.*

*L'Administration annonce de son côté la suppression de **1630 ETP**.*

Bien évidemment, ce chiffre est plus valorisant pour le Directeur Général, mais ne recouvre pas les mêmes données.

Pour mémoire :

ETPT : l'Équivalent Temps Plein Travaillé mesure la capacité « productive » de l'Administration:
Effectifs physiques X Quotité de temps de travail X Période d'activité dans l'année

ETP : l'Équivalent Temps Plein mesure les effectifs présents à un moment donné.
Effectifs physiques X Quotité de temps de travail

Ce sont donc bien au final **1815 ETPT** qui seront supprimés !

L'ordre du jour était le suivant:

Adaptation des Structures et du Réseau :

1. ASR 2016 : transfert de siège du SPF de Vire au CFP de Caen-Gambetta au 01/01/2017, pour avis;
2. ASR 2017 : fermeture de la TM de Tilly/Seulles : modification du découpage du portefeuille, pour avis;
3. Point d'information sur l'ASR 2017 suite aux retours de la Direction Générale ;
4. Modification des horaires d'ouverture au public des TM de Saint Pierre sur Dives et Mézidon-Canon à compter du 17/10/2016, pour avis ;

Cartographie communale et intercommunale :

5. Ajustements de périmètres assiette de l'impôt (SIP et SIE), CDIF/BANT, recouvrement de l'impôt et SPL suite à la création de 21 communes nouvelles au 01/01/17, pour avis ;
6. Point d'information sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale au 01/01/17 et les travaux liés aux fusions de communes et d'EPCI ;

Ressources humaines :

7. Actualisation de la doctrine d'emploi des agents techniques des finances publiques : cahiers de consignes, pour information ;
8. Apprentissage ;
9. Point sur les travaux immobiliers en cours ;
10. Rattachement de la mission enregistrement au SPF de Caen 1 ;
11. Mesures organisationnelles en cours de réflexion : gestion des hébergés, soutien au réseau, missions domaniales, réorganisation de la division Etat, accueil sur RDV ;
12. Questions diverses (extension de compétence du CSP au 01/01/17, dysfonctionnements Hélios, RSP Médoc...)

ASR 2016 : TRANSFERT DE SIEGE DU SPF DE VIRE AU CFP DE CAEN-GAMBETTA AU 01/01/2017, POUR AVIS

Les représentants **FO-DGFIP** ont tout d'abord demandé au président si ce transfert vers Caen était définitif. En effet, la direction avait présenté l'an dernier le transfert vers Bayeux du SPF de Vire. Ils se félicitent que les agents aient pu conserver un poste à Vire. Le comptable du SPF demeurera selon son choix à Vire également et sera détaché après le transfert au SIP de Vire, ce qui constitue une bonne chose aussi. **Les représentants FO-DGFIP** ont toutefois fait observer qu'ils ne souhaitent pas que le second poste d'adjoint, à ce jour vacant, soit gelé, car il y aurait incohérence à bloquer une potentielle arrivée sur une RAN que la direction nous affirme être peu demandée. Ils ont déploré que la direction ne les ait pas écoutés lorsqu'ils indiquaient dès 2015 que le transfert vers Bayeux n'était pas viable et ont regretté, sans préjuger du choix du comptable, une décision qui a contraint celui-ci à déposer une demande de mutation et qui a, ou aurait, pu le léser. Ses choix auraient pu être différents si le point de chute définitif avait été connu dès le départ. Le changement de destination du SPF intervenu après la sortie du mouvement de mutation des inspecteurs privait le comptable de toute modification de sa fiche de vœux. **Les représentants FO-DGFIP** ont souhaité connaître si le reclassement du SPFE de Caen avait été demandé et à quel niveau. Ils se sont permis une remarque ironique sur la description de l'opération liée au transfert du SPF de Vire à Caen : "*l'opération consistera à installer physiquement le SPF de Vire dans les locaux de Gambetta*". Sauf qu'il n'y a aucun agent à installer et par conséquent une charge de travail supplémentaire pour les collègues de Caen qui n'en avaient pas besoin.

FO-DGFIP a voté "CONTRE" : ce point a donc fait l'objet d'une nouvelle présentation lors du CTL du 18 octobre qui a amené un nouveau vote négatif de la part de toutes les organisations syndicales.

ASR 2017 : FERMETURE DE LA TM DE TILLY/SEULLES : MODIFICATION DU DECOUPAGE DU PORTEFEUILLE, POUR AVIS

Les représentants **FO-DGFIP** s'étaient étonnés le 18 avril lors de la présentation du projet que la direction ne tranche pas et fasse remonter à Bercy des projets inaboutis comportant des options. Pour mémoire, la position de **FO-DGFIP** est constante sur tous les projets et vise à défendre la totalité des implantations de l'ensemble du réseau DGFIP et les agents victimes de cette situation. Quelle ne fut pas la surprise **des représentants FO-DGFIP** découvrant que le projet présenté au vote au printemps revenait au vote après validation du ministre mais surtout, après publication des arrêtés au journal officiel et avec une répartition des collectivités de la trésorerie de Tilly différente des projets soumis et surtout jamais abordé. En effet, 12 communes qui devaient être transférées vers Villers-Bocage sont finalement transférées à Bayeux. Cette modification devait être soumise à un nouveau vote avant publication de l'arrêté ministériel. Et ce cas n'est pas isolé, comme vous pourrez le découvrir un peu plus loin.

Au-delà de la pertinence ou non de la modification, les représentants FO-DGFIP s'insurgent d'une décision qui tend à considérer le comité technique local comme une simple chambre d'enregistrement et l'ont fait savoir au Président.

Ils ont demandé qu'un certain nombre de précisions leur soit apporté sur la charge de travail supplémentaire pour les postes comptables receveurs. Nombre de titres, de mandats, articles de rôles. **Les représentants FO-DGFIP** ont rappelé que la trésorerie de Bayeux avait déjà intégré la gestion de l'hôpital d'Aunay sur Odon et que les charges des trois intercoms transférées n'étaient pas encore calculées. Par ailleurs, ils ont demandé qu'un renfort soit apporté notamment aux postes de Bayeux et de Caen Orne et Odon qui voient leurs charges augmentées fortement mais sans étude précise et sans renfort en personnel. Ils devront attendre au mieux le mouvement du 1^{er} septembre 2017.

Ceci amène une fois de plus les représentants FO-DGFIP à déplorer la suppression du mouvement complémentaire du mois de mars et à demander la mise en place de deux véritables mouvements de mutation par an, revendication portée malheureusement uniquement par **FORCE OUVRIERE**.

Les représentants FO-DGFIP sont satisfaits toutefois sur leur demande de laisser libre choix aux agents quant à leur destination suite à cette restructuration qu'ils subissent.

Sans surprise, ce point a recueilli un avis négatif de l'ensemble des organisations syndicales et a fait l'objet d'une seconde convocation le 18 octobre.

POINT D'INFORMATION SUR L'ASR 2017 SUITE AUX RETOURS DE LA DIRECTION GENERALE ;

Les représentants FO-DGFIP et les autres OS ont demandé que ce point soit présenté de nouveau, mais projet par projet dans un autre CTL et mis au vote car là aussi des modifications ont été apportées sans que les représentants du personnel n'aient été informés. Ainsi Cabourg et Dives devaient être maintenus pour une année sur le nouveau site de Cabourg et finalement la suppression de Dives a été actée dès le 1^{er} janvier 2017. Cela fait une année de moins aussi pour le comptable de Cabourg pour trouver un débouché.

Le directeur a tenté de nous représenter ce point lors de la deuxième convocation du CTL le 18 octobre, sans faire mention de vote ou de présentation pour information. Quand d'autres voulaient en finir au plus vite, les représentants FO-DGFIP ont longuement négocié un retrait de ce point de l'ordre du jour, considérant que, conformément au règlement intérieur de fonctionnement de l'instance, ne pouvaient être examinés que des points ayant fait l'objet d'un vote "CONTRE" unanime de l'ensemble des organisations syndicales. Devant l'insistance du directeur, président de la séance, ils ont dû invoquer le motif de nullité et demandé l'examen de ce point dans un CTL ultérieur tel qu'il avait été demandé le 4 octobre. L'insistance légitime des représentants FO-DGFIP provient du fait, notamment, d'une validation par le ministre et la publication d'un arrêté d'un projet différent de celui présenté aux organisations syndicales au printemps pour Dives et Cabourg.



FO-DGFIP tient à rappeler que l'action qu'elle avait organisé à Dives sur Mer et à Hérouville, mais aussi toutes les rencontres qu'elle a pu avoir avec les élus du département, Maires, conseillers départementaux, députés, vices présidents du conseil régional ont permis d'attirer l'attention sur la situation catastrophique de notre département et sans aucun doute de limiter les restructurations annoncées. Les interventions menées par **FORCE OUVRIERE** ont fait l'objet de comptes-rendus réguliers auprès des comptables et des agents concernés.



MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES TM DE SAINT PIERRE SUR DIVES ET MEZIDON-CANON A COMPTER DU 17/10/2016, POUR AVIS

Conséquence du manque de personnel à Saint-Pierre et Mézidon, la direction a présenté une réduction des horaires d'ouverture au public. Sur ce sujet, les représentants FO-DGFIP se sont abstenus lors du vote en solidarité avec les agents mais ils ont déploré malgré tout ce nouveau recul du service public. Ils ont mis en garde la direction qui pourrait avoir l'idée d'étendre ces nouveaux horaires à tous les postes. Les représentants FO-DGFIP refuseraient toute généralisation qui signerait la mort à terme du service public.

AJUSTEMENTS DE PERIMETRES ASSIETTE DE L'IMPOT (SIP ET SIE), CDIF/BANT, RECOUVREMENT DE L'IMPOT ET SPL SUITE A LA CREATION DE 21 COMMUNES NOUVELLES AU 01/01/17, POUR AVIS

Ces ajustements correspondent à une réalité qui ne dépend pas de la DGFIP mais résulte de la modification de la cartographie communale. **Les représentants FO-DGFIP** ont voté "**POUR**". Ils comprennent que ces ajustements répondent à une certaine logique, mais constatent que l'harmonisation n'a pas été possible pour les périmètres liés aux services de publicité foncière. Toutefois ces ajustements méritent qu'une étude précise soit menée sur les modifications qu'elles entraînent en terme de charge pour les postes comptables et services concernés. **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé la production de documents chiffrés précis sur la question.

POINT D'INFORMATION SUR LE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE AU 01/01/17 ET LES TRAVAUX LIES AUX FUSIONS DE COMMUNES ET D'EPCI

Ce point a été ajouté à la demande **des représentants FO-DGFIP**. En parallèle du point précédent, la modification de la cartographie communale et intercommunale influe fortement sur la répartition des charges entre les trésoreries. **Les représentants FO-DGFIP** déplorent une mise en œuvre qui n'aborde pas ces problèmes pourtant essentiels qui pèsent sur les conditions de vie au travail des agents. Ouvrir le débat sur un simple comptage du nombre de budgets à transférer relève de l'approximation. Comparer le budget d'une commune comme Carpiquet avec celle de Rosel par exemple, constitue une hérésie. **Les représentants FO-DGFIP** souhaitent qu'une étude précise soit menée et quantifiée sur les charges, nombre de titres, de mandats, marchés publics, actif, régies, la liste est longue. Ces statistiques sont précieuses et elles étaient réalisées chaque année jusqu'à la fusion. L'abandon de l'outil ORE (Outil de répartition des emplois) certes perfectible ne permet plus aucune visibilité sur les charges réelles effectuées par les postes comptables. Cet abandon est sans doute le meilleur moyen trouvé par l'administration pour masquer les conséquences néfastes des suppressions d'emplois dans les services et supprimer ainsi au doigt mouillé un emploi ici ou là en échange du transfert de (x) budgets. Cette méthode témoigne d'une méconnaissance des missions ou d'une volonté pure et simple d'avancer à marche forcée dans la destruction du réseau, voire les deux.

ACTUALISATION DE LA DOCTRINE D'EMPLOI DES AGENTS TECHNIQUES DES FINANCES PUBLIQUES : CAHIERS DE CONSIGNES, POUR INFORMATION ;

Les agents techniques constituent pour **FO-DGFIP** un élément essentiel au bon fonctionnement des services. La mise à jour de la circulaire relative à leurs conditions d'emploi a été présentée en séance. Ce point a permis **aux représentants FO-DGFIP** de rappeler leurs exigences par rapport à ces personnels et notamment pour les gardiens, le respect des horaires et des temps de récupération lors des alternances entre travail de jour et de nuit. C'est l'occasion de saluer le travail de nos agents d'entretien qui ont un surcroît de travail important, lié aux travaux en cours dans le bâtiment Bertrand. **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé pourquoi les agents d'entretien pointaient alors que la circulaire indique qu'ils n'ont pas à le faire. Le responsable du service RH a indiqué qu'ils pointaient à leur demande...

APPRENTISSAGE

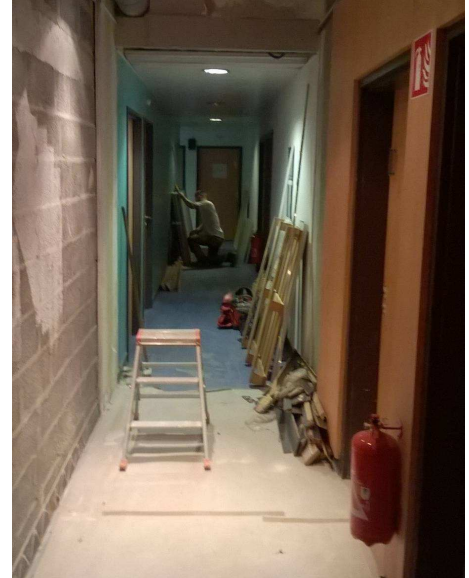
Les représentants FO-DGFIP, revenant sur le débat du début de séance à propos des effectifs supprimés ont fait observer qu'entre les apprentis et les jeunes recrutés dans le cadre du service civique, ils déploraient l'absence de recrutement de titulaires et dénonçaient la tentation de l'administration d'utiliser de la main d'œuvre à bon marché pour effectuer des tâches dévolues à des agents titulaires. **Les représentants FO-DGFIP** ont demandé qu'un bilan des jeunes recrutés dans le cadre du service civique l'an dernier soit établi afin de vérifier toute dérive dans les missions qui pourraient leur être confiées.



POINT SUR LES TRAVAUX IMMOBILIERS EN COURS

LES REPRESENTANTS FO-DGFIP sont revenus sur l'accueil temporaire à la direction durant la période de travaux. Ils se félicitent que les dysfonctionnements du départ aient pu être réglés rapidement mais se sont étonnés que les conditions d'installation des collègues de l'accueil n'aient pas été étudiées en amont. La collègue nouvellement nommée sur le poste et en phase d'apprentissage s'est, de plus, retrouvée livrée à elle-même ce qui ne constituait pas la meilleure façon de l'intégrer à ses nouvelles fonctions. Concernant l'installation de la Trésorerie de Caen Amendes à la direction, **les représentants FO-DGFIP** se sont inquiétés une nouvelle fois des mesures prévues pour assurer la sécurité des agents au niveau de l'accueil. Ils ont insisté sur la nécessité de sécuriser aussi le hall d'accueil pour éviter toute intrusion au niveau de l'escalier. Ils ont signalé le comportement de certains usagers venant à la direction qui ont pris l'habitude de faire demi-tour dans le renforcement de l'entrée. Ils demandent qu'un plot soit installé dans l'entrée afin d'empêcher toute tentative d'accès dans le hall à l'aide d'une voiture bélier.

Lors du CTL de reconvoction du 18 octobre, **les représentants FO-DGFIP** sont revenus sur les travaux à Bertrand et ont porté les interrogations des agents de la Trésorerie de Caen Orne et Odon qui ne sont pas classés en zone travaux mais subissent des nuisances importantes : travaux salissants dans leurs locaux de travail, encombrements dans les couloirs de circulation, etc... Dans une période plus que tendue, d'un point de vue professionnel, les agents font part de leur sentiment d'isolement, d'autant plus qu'ils vont devoir digérer l'arrivée de 15 collectivités suite à la suppression de la trésorerie de Tilly sur seules sans renfort de personnel.



A la demande de FO, le chef du pôle RH est venu, vendredi 21 octobre, rendre visite aux collègues de Caen Orne et Odon.

La direction a ensuite fait un état des lieux des travaux à venir dans la future trésorerie de Cabourg. Selon ses propos, c'est un dossier très complexe. **Les représentants FO-DGFIP** ont souhaité pouvoir disposer rapidement des plans du bâtiment mais le projet initial n'ayant pas été validé par la centrale, un nouveau projet a été soumis. Ils ont demandé par ailleurs qu'un coin repas agréé soit installé afin que les collègues de Dives conservent les avantages qu'ils avaient précédemment et que ceux de Cabourg puissent en bénéficier désormais. Il a été répondu que des contraintes techniques empêchaient la création d'un point d'eau et de facto l'agrément. **Les représentants FO-DGFIP** souhaitent qu'une solution soit trouvée et s'interrogent sur l'argument avancé. Ils souhaitent pouvoir visiter le site dès qu'il sera libéré par la ville de Cabourg et bien en amont de l'aménagement. C'est en tout cas un chantier qui sera malgré tout onéreux mais si c'est pour le bien exclusif des agents il n'y a rien à redire. Toutefois, cela contraste avec les propos du maire de Cabourg, qui, lorsqu'il avait reçu **le syndicat FO-DGFIP** avait indiqué que son bâtiment était "plug-and-play" : on en est bien loin !

Dernier point travaux présenté par notre directeur, le projet d'intégration du pôle fiscal au sein du bâtiment Bertrand. Ainsi, 32 agents devraient venir s'installer au 1^{er} étage de la direction qui va être vidé de ses occupants actuels. **Les représentants FO-DGFIP**, perplexes sur l'utilité et surtout le coût d'un tel déménagement ont interrogé sur la question le Président. Leur inquiétude est légitime quand on connaît les restrictions budgétaires actuelles et récurrentes et quand par ailleurs les traitements sortent à peine de plus de 5 ans de gel. Par ailleurs il est prévu un éclatement du service des domaines sur deux bâtiments, Bertrand et Gambetta, ce qui ne constitue pas selon **FO** la meilleure manière de gérer efficacement un service et ce qui renforce le sentiment d'abandon des évaluateurs des domaines rudement touchés depuis deux ans.



RATTACHEMENT DE LA MISSION ENREGISTREMENT AU SPF DE CAEN 1

L'installation de la mission au sein du SPF de Caen a été présentée mais sans que le plan des futurs bureaux ne soit fourni. Cette opération suscite des questions pour **FO**, notamment en ce qui concerne la sécurisation de l'accueil de Caen Gambetta, la configuration actuelle ne permettant pas d'assurer un contrôle efficace des entrées. Autre problème soulevé, le maintien d'une caisse et les risques pour les agents qu'engendre la présence de liquidités au sein d'un service.

Ce point de l'ordre du jour est un peu un inventaire à la Prévert et rassemble un certain nombre de points qui avait été inscrit à la demande de **FO**. Pour commencer :

La gestion des hébergés : Cette mission est assurée par 17 postes comptables du département et les paysages sont différents d'un poste à l'autre car une moitié de ces hébergés dépend des hôpitaux et l'autre moitié des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Pour ces derniers, établissements autonomes, les vellétés de la direction de regrouper la gestion des hébergés sont inacceptables pour **FO**, notamment pour des questions de proximité avec les familles des hébergés qui privilégient le contact avec les services de la DGFIP. La compétence des services des trésoreries est reconnue et il ne saurait être question de regrouper la gestion de ces hébergés au seul motif de vouloir faire le ménage sur les pratiques existantes. Le regroupement ne vise en fait qu'à une chose, concentrer les missions pour poursuivre la réduction du maillage territorial. Pour **FO**, c'est non !

Travail à distance : Un tableau recensant des opérations pouvant être réalisées à distance pour le compte des postes comptables a été présenté. **Les représentants FO-DGFIP** considèrent que le travail à distance constitue un danger pour le maintien du réseau comptable actuel. C'est un outil de plus pour dépouiller les postes sous couvert de vouloir les soulager. Certaines opérations réalisées à distance menacent clairement le principe de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable en touchant à leur cœur de métier. S'engager dans une telle voie démontre la volonté de démantèlement du réseau. Les comptables l'ont bien compris en refusant comme **FORCE OUVRIERE** le visa, la prise en charge des titres et mandats ainsi que le paiement des mandats à distance.

Les représentants FO-DGFIP vous invitent à relire leur déclaration liminaire du 4 octobre qui aborde largement la spécificité comptable.

Sur les missions domaniales, **FORCE OUVRIERE** s'est déjà largement exprimé. Le service France Domaine est devenu la direction de l'immobilier de l'Etat et son décret d'organisation a été publié le mercredi 21 septembre 2016. Cette direction est désormais rattachée à la direction générale des finances publiques et se substitue au service France Domaine. Même si l'Etat vise à renforcer sa politique immobilière, cette évolution soulève de nombreuses inquiétudes. Depuis plusieurs mois, vos représentants **FORCE OUVRIERE** suivent de très près le sort des évaluateurs des domaines et de la mission qui est en danger. Ils relayent régulièrement les informations à la fois vers le siège du syndicat et vers les évaluateurs. L'un des évaluateurs du département a même participé à un Groupe de Travail à Paris il y a quelques semaines, pour porter la revendication du syndicat **FO**. D'après la direction, rien n'est encore fixé, il y aurait 2 pôles spécialisés, l'un sur Caen, l'autre sur Rouen. Quant aux effectifs prévus pour assurer la mission, rien n'est établi. Comme il a été rappelé au directeur le 18 octobre par **les représentants FO-DGFIP**, l'expertise de France domaine est reconnue, non opposable et constitue un gage d'indépendance et de confiance pour les Maires des petites communes qui font régulièrement appel à ses évaluateurs.

Réorganisation de la division Etat ; Comme **les représentants FO-DGFIP** l'indiquaient dans leurs propos liminaires, ils souhaitaient aborder ce sujet d'un point de vue technique et non RH.

Ainsi, le service comptabilité, a récupéré depuis le 1^{er} octobre le suivi des comptes de notaires et les dépôts de fonds trésor, après la comptabilité du recouvrement il y a quelques mois. **Les représentants FO-DGFIP** ont souhaité connaître le sort réservé à la fonction régionale de supervision des tiers (FRST) suivie par 3 agents du service, mission qui leur plaît. Cette mission comporte un certain nombre de contrôles complexes via AGIR réalisés par le chef de service. La mission, selon la direction, devrait être regroupée dans une structure nationale, à Clermont-Ferrand au 1^{er} janvier 2017. **Les représentants FO-DGFIP** ont souhaité savoir si d'autres évolutions étaient attendues. Ainsi, la gestion du parc immobilier migrerait vers Rouen, comme les chèques impayés préfecture. Le service de la comptabilité perdrait aussi au profit de Rouen la gestion de la recette des douanes. La question est de savoir si ce qui vient renforcer le service va compenser les missions qui migrent. **Les représentants FO-DGFIP** seront attentifs au maintien d'un effectif permettant de faire tourner le service dans les mêmes conditions. En effet, l'ensemble des agents du service CDC-DFT n'a pas été réaffecté au sein du service de la comptabilité. Seulement 2 agents sur les 5 composant le service y sont affectés, et pourtant la compta vient de subir un départ en retraite, le départ d'un cadre C en "sureffectif" à la direction et le départ d'un cadre B vers le service contrôle qualité comptable (CQC).

Service de la dépense ; Les représentants FO-DGFiP ont fait part de leur inquiétude en raison de la montée en charge due aux conséquences de la régionalisation. En effet, le service va perdre le bloc 1 qui part à Rouen, et qui représente 5377 demandes de paiement. Le bloc 2 ne change pas, il y aura une augmentation de la charge de travail pour la partie Education nationale (A ce titre le service accueille un agent en détachement). Le service va accueillir l'ensemble du bloc 3 (Finances, sociaux et DRAC) pour la Haute et la Basse Normandie, ce qui représente **22673** demandes de paiement en plus.

Le solde est donc de +17296 demandes de paiement pour le service facturier du Calvados, soit une augmentation de 50% de l'activité au 1^{er} janvier 2017 sans effectif supplémentaire et tout en sachant que 2 agents ont quitté le service en 2016 et n'ont pas été remplacés. Un agent est arrivé de la préfecture mais cela correspondait au moment où la Préfecture a intégré le mode facturier. **Les représentants FO-DGFiP** demandent que des renforts en personnels soient apportés. Le service est actuellement très performant, avec des délais de traitement inférieurs à 10 jours.

Comment conserver un tel niveau d'efficacité avec moins de personnel et un accroissement de charge de 50% ?

Pour FO, c'est non seulement impossible mais de plus, décourageant pour les agents.

Accueil sur RDV : cette procédure constitue un nouveau recul du service public. Ce sont, pour **FO**, les prémices à la fermeture des sites au public.

Dans les questions diverses, **les représentants FO-DGFiP** ont évoqué les rumeurs de redémarrage du déploiement de l'application RSP MEDOC. La direction a fait savoir que concernant la généralisation de RSP Medoc, aucune information n'est disponible à ce jour. **Les représentants FO-DGFiP** espèrent toutefois que dans l'hypothèse de ce redémarrage, il sera prévu une reprise automatique dans l'application de centralisation des données en provenance des postes, action impossible pour l'heure et nécessitant un traitement fastidieux sous tableur actuellement. La direction a reconnu cet écueil et indiqué que RSP Medoc n'était pas vraiment une application comptable. **Les représentants FO-DGFiP** ne comprennent pas que l'application DDR3 et son homologue en centralisation, SCR3, certes de conception ancienne mais ayant passé successivement le cap de l'an 2000, la mise en réseau et le passage à l'euro, n'aient pas servi de base à une nouvelle application au lieu et place de RSP MEDOC.

Les représentants FO-DGFiP ont enfin signalé les dysfonctionnements récurrents qui affectent la connexion à Hélios. Les collègues rapportent un fonctionnement aléatoire, allant de l'impossibilité totale de connexion sur des périodes allant jusqu'à la demi-journée pour quelques collègues du poste, jusqu'à des impossibilités de charger les pièces justificatives. Après enquête auprès des utilisateurs, **les représentants FO-DGFiP** peuvent affirmer que ce problème est général à tous les postes comptables et pour tous les serveurs. Ils s'inquiètent d'un problème lié vraisemblablement au débit réseau qui ne va faire que s'aggraver avec la généralisation de la dématérialisation.

La DGFiP doit être une administration prioritaire, et ceci pour le bien de tous!

FO-DGFiP 14 agit sur tous les fronts pour l'ensemble des agents et pour la défense de toutes les missions !

Les représentants FO-DGFiP en CTL

TITULAIRES

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

SUPPLEANTS

Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Pascal LANGLINAY, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR

EXPERT

Michèle BAY



N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.